



## Wiki't : la DGT demande aux DIRECCTE de ficher les agent-es récalcitrant-es ! Stop à la course aux chiffres et à la caporalisation de l'inspection !

Dans un mail du 12 septembre 2019, Laurent Vilboeuf, DGT adjoint, a demandé à l'ensemble des DIRECCTE de « faire remonter la liste des agents qui ne saisissent pas leur activité dans Wiki't pour le 31 octobre 2019 au plus tard », ceci afin de « déterminer les mesures les plus appropriées » pour atteindre l'objectif d'une saisie intégrale de l'activité avant la fin de l'année.

Autrement dit, la DGT demande à l'encadrement de constituer un fichier nominatif des agent-es considéré-es comme récalcitrant-es ! Pas sûr que ce nouveau fichier soit conforme au RGPD...

La délibération du 6 octobre 2015 de la CNIL, autorisant la mise en place de Wiki't, indiquait pourtant, suite aux affirmations de la DGT : « La

*Commission relève que le suivi de l'activité sera fait sous formes de statistiques agrégées ne permettant pas d'identifier les personnes et prend acte du fait que le présent traitement n'a pas pour finalité le contrôle individuel des agents ».*

En plus d'être dégueulasse, le fichage que souhaite mettre en place la DGT est donc illégal et piétine les engagements pris devant la CNIL et les agent-es, engagements que la CNIL a déjà dû rappeler à l'administration lorsque certain-es RUD zélé-es demandaient aux collègues de se présenter à leur entretien d'évaluation avec leur CREMA extrait de Wiki't.

Le but de ces méthodes rances n'est certainement pas de « garantir une image fidèle de l'activité de nos services » comme l'affirme M. Vilboeuf. Nous connaissons en effet toutes et tous des incitations et pressions à gonfler les chiffres, qui ont d'ailleurs été épinglées par le CNIT dans son avis du 17 avril 2019. L'objectif du ministère est bien au contraire de masquer la situation de l'inspection du travail, qui subit des coupes drastiques dans ses effectifs, en noyant la presse et le public sous des chiffres qui n'ont que peu de rapport avec les contrôles réellement menés. Comment comprendre sinon que Mme Pénicaud affirme à qui veut l'entendre que les objectifs sont atteints, tandis qu'en interne les agent-es se font traiter de bon-nes à rien dans une lettre de douze pages du DGT et que la hiérarchie reçoit régulièrement des oukases lui intimant de mettre les bouchées doubles...

Où le ministère s'arrêtera-t-il ? Après le fichier des agent-es qui ne saisissent pas Wiki't, aura-t-on un fichier des agent-es qui ne saisissent pas assez, ou pas assez bien ? Puis un fichier des agent-es qui ne remplissent pas suffisamment les plans d'actions ? Et au bout du compte des dizaines ou des centaines de procédures disciplinaires ?

Cette politique est absurde, elle est nocive pour les agent-es qui sont incité-es à faire du sale boulot, nocive pour les usager-es dont les demandes passent au second plan, nocive y compris pour l'encadrement intermédiaire chargé de la délation. Cette politique doit s'arrêter maintenant, les chiffres bidouillés ne remplaceront jamais les recrutements qui font cruellement défaut.

De : VILBOEUF, Laurent (DGT) [<mailto:laurent.vilboeuf@travail.gouv.fr>]

Envoyé : vendredi 13 septembre 2019 19:44

À : APPREDERISSE Pascal (DR-NA); BENEVISE Jean-Francois (DR-ARA); RIBEIL Jean (DR-BFC); MARCHAND Patrick (DR-CVL); DE-MOURA Isabel (DR-CORSE); NOTTER Isabelle (DR-GE); LAILLER-BEAULIEU Michele (DR-HDF); CHERUBINI Corinne (DR-IDF); RUDANT Gaetan (DR-NORM); CHAZELLE Barbara (DR-BRET); LEROUGE Christophe (DR-OC); DUTERTRE Jean-Francois (DR-PDL); MADDALONE Patrick (DR-PACA); FRANCES Alain (DR971); MATTERA Michel-Henri (DR974); GRIMALDI Monique (DR972); PÂQUET Marjorie (DR976)

Cc : LE-FUR Philippe (DR-NA); LAZAR Marc-Henri (DR-ARA); MARTINS-BALTAR Georges (DR-BFC); ROLSHAUSEN Nadia (DR-CVL); CAVAGNARA Michel (DR-CORSE); KAPP Thomas (DR-GE); KARSENTI Brigitte (DR-HDF); PERNETTE Catherine (DR-IDF); GOURDIN Johann (DR-NORM); DUCROT Michel (DR-OC); BENAZERAF Francois (DR-PDL); DALVAI Jean-Francois (DR-PACA); COURTS, Stephanie (DGT); SOLD, Philippe (DGT); TINDILLIERE Catherine (DGT); BOSSAVY, Sylvaine (DGT)

Objet : saisie dans Wiki'T

Bonsoir,

Comme annoncé lors du séminaire des DIRECCTE des 11 et 12 septembre 2019, il est impératif, afin de garantir une image fidèle de l'activité de nos services, et donc de démontrer l'engagement réel des unités de contrôle, de s'assurer que tous les agents saisissent bien leur activité dans WIKI'T et que nous nous donnions pour objectif que ce soit effectivement le cas d'ici la fin de l'année.

C'est pourquoi, afin de déterminer les mesures les plus appropriées pour y parvenir, il vous est demandé de faire remonter la liste des agents qui ne saisissent pas leur activité dans WIKIT pour le 31 octobre 2019 au plus tard sur la boîte : [dgt.dasc1@travail.gouv.fr](mailto:dgt.dasc1@travail.gouv.fr)

À cet effet, vous trouverez ci-joint une fiche méthodologique, les requêtes possibles dans WIKIT ainsi qu'un tableau de remontées que vous voudrez bien agréger régionalement avant de le transmettre à la DGT (bureaux du pilotage BPSIT et de l'appui DASIT1).

LV

**La CGT TEFP exige le retrait de l'instruction du DGT adjoint  
Elle demande aux DIRECCTE, aux RUD, aux RUC de refuser cet appel à la délation**